Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251209-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 11 décembre 2025
Délibération n° 2025-12-09
Domaine d'intervention : 7.5
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-cinq le onze décembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DECOURCHELLE, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Françoise GUIZIOU, Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE et Madame Chloé VELLY.

Madame Françoise GUIZIOU a donné procuration à Madame Edith PLOUZENNEC ;
Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE a donné procuration à Monsieur Ronan LE QUÉAU.

Madame Julie GUILLERMOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2026) pour la phase 3 des travaux d'aménagement et de restructuration du centre-bourg

Lancé en 2018, le programme d'aménagement et de restructuration du centre-bourg est échelonné en trois phases opérationnelles :

- La phase 1 a porté sur les acquisitions foncières d'un montant de 481 500 € HT,
- La phase 2 s'attache aux aménagements entre la rue de Quimper et la rue de Cornouaille dit secteur 3, d'un montant de 473 000 € HT,
- La phase 3 concerne les aménagements de l'entrée ouest du bourg (secteur 1) et de l'interface rue de Pouldreuzic/rue de Cornouaille (secteur 2) d'un montant de 621 000 € HT.

L'ensemble des 3 phases représente un coût global estimé à 1 575 500 € HT.

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Acquisitions foncières et portage EPF pour la commune	481 500 €			481 500 €
Travaux de désamiantage et de démolition		145 000€	75 000 €	220 000 €
Travaux d'aménagements routiers et urbains		300 000 €	500 000 €	800 000 €
Frais d'études (maîtrise d'œuvre …)		28 000 €	46 000 €	74 000 €
Total	481 500 €	473 000 €	621 000 €	1 575 500 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251209-DE

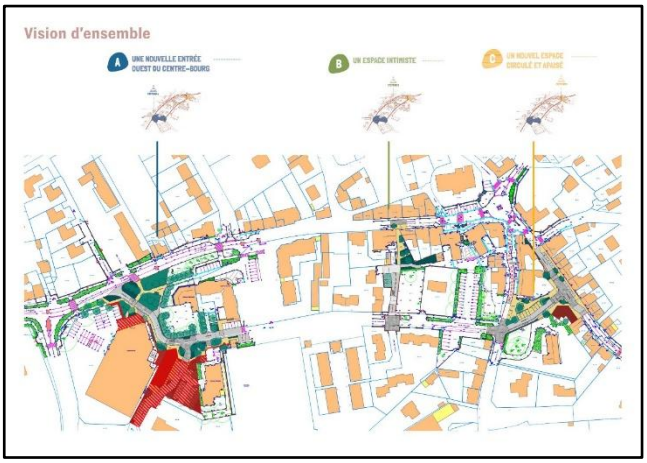
Ce programme entre dans les opérations prioritaires éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

La première phase du programme a bénéficié d'un accord de DETR en 2024 d'un montant de 54 746,80 € et la seconde phase d'une subvention d'un montant de 90 000 € au titre du DETR 2025.

Il est proposé au conseil municipal de déposer auprès de Monsieur le préfet du Finistère une demande de subvention au titre de la DETR 2026 affectée à la phase 3 de l'opération.

Les travaux de la troisième phase prévoient :

- la modification d'une voie assurant la jonction entre la rue de Pouldreuzic et la rue de Cornouaille permettant de fluidifier le trafic et de mettre en valeur l'ensemble du quartier. Cet aménagement intégrera une voie cyclable faisant le tour du centre-bourg,
- l'élargissement de cette voie permettra d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes,
- l'aménagement d'espaces piétonniers et de rencontre.
- la création d'un passage assurant la jonction entre la rue de Pouldreuzic et la rue de Cornouaille permettant l'aménagement d'un espace piétonnier et de rencontre paysager.



Ces travaux permettront la modification d'une voie existante pour un trafic apaisé entre les véhicules et les piétons ainsi que la création d'une liaison douce entre les deux quartiers.

Le plan de financement de la troisième phase est le suivant :

Financeurs	Dépense subventionnable (HT)	Montant accordé/sollicité	Taux
DETR 2026 *Phase 3 - Aménagement secteur 1 et 2*	621 000 €	Sollicité - 90 000 €	14,49 %
Région (Bien vivre en Bretagne)	900 000 €	Accordé – 89 672,40 €	14,44 %
Département (volet 2 du pacte Finistère 2030)	1 700 000 €	Accordé – 36 514,80 €	5,88 %
TOTAL SUBVENTIONS		**216 187,20 €**	**34,81 %**
Autofinancement communal prévisionnel		**404 812,80 €**	**65,19 %**
TOTAL		**621 000 €**	**100 %**

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251209-DE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le montant du programme et le plan de financement proposé ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 27 novembre 2025 ;

Considérant que les travaux d'aménagement des centres bourgs figurent dans la liste des opérations relevant d'une priorité n°1 au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, et que par conséquent la commune peut déposer une demande de DETR ;

Entendu l'exposé de Monsieur Pascal LINCOT, adjoint au maire ;

Après en avoir délibéré,
A la majorité des suffrages exprimés (pour : 22 ; contre : 0 ; abstention : 4) ;

- **APPROUVE** l'aménagement des secteurs 1, 2 et 3 du programme de restructuration du centre-ville pour un montant de travaux estimé à 1 575 500 € HT réparti en 3 phases,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de la phase 3 de l'opération,

- **S'ENGAGE** à ne pas bénéficier de plus de 80 % d'aides publiques par rapport au coût total de l'opération,

- **DECIDE** d'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires au financement du projet,

- **CHARGE** Monsieur le maire de déposer auprès de Monsieur le préfet du Finistère un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026, pour la phase n°3 du programme d'aménagement et de restructuration du centre-bourg, opération relevant d'une priorité n°1 - Travaux d'aménagement des centres-bourgs (y compris la voirie hors entretien courant) intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter d'autres financeurs pour compléter le plan de financement,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour mener à bien l'ensemble des formalités et signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Le Maire,

Alain DECOURCHELLE